

## Animatrice des Confréries de la Charité <sup>1</sup>

Lorsqu'en 1625, Vincent de Paul accepte la direction spirituelle de Mademoiselle Le Gras, née Louise de Marillac, se doutait-il de la place qu'elle allait prendre dans sa vie ? Je ne le pense pas, car à cette époque, elle lui apparaît comme une femme inquiète, scrupuleuse. Mademoiselle Le Gras a besoin de rencontrer souvent son directeur spirituel, elle supporte mal ses absences de Paris.

Vincent conseille cette femme au passé douloureux et l'engage à travailler pour les pauvres. Alors au long des jours, lui apparaît la profondeur de la vie spirituelle de sa dirigée, sa facilité de contact avec ceux qu'elle rencontre, sa bienveillance, et aussi sa rapidité à comprendre les situations, son sens de l'organisation.

### Premier engagement

En mai 1629, Vincent de Paul lance un appel à Louise de Marillac. Accepterait-elle d'aller à Montmirail pour visiter les Confréries de la Charité établies dans cette ville et les villages environnants ? Cette proposition laisse Louise totalement libre de sa réponse :

*« Le Révérend Père de Gondy me mande que je l'aïlle trouver à Montmirail en diligence [...] Votre cœur vous en dit-il d'y venir, Mademoiselle ? Si cela est, il faudrait partir mercredi prochain par le coche de Châlons [...], et nous aurons le bonheur de vous voir à Montmirail. »* <sup>2</sup>

Louise, après une courte réflexion, acquiesce à l'appel de son directeur. Son fils Michel étant pensionnaire au collège de Saint Nicolas du Chardonnet, elle se sent libre de son temps. Monsieur Vincent est-il conscient que Louise accepte un engagement qui va la mener loin, très loin ? Il est probable, car c'est un véritable « *envoi en Mission* » qu'il lui adresse pour son voyage.

*« Je vous envoie les lettres et le mémoire qu'il vous faut pour votre voyage. Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre soulas en votre chemin, votre ombre contre l'ardeur du soleil, votre couvert à la pluie et au froid, votre lit mollet en votre lassitude, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes œuvres. »* <sup>3</sup>

A la suite de ce premier voyage, Vincent de Paul demande à Louise de Marillac de visiter les différentes Confréries de la Charité établies dans la région de l'Ile de France autour de Paris, mais aussi plus loin comme à Montmirail. L'étude des lettres de Vincent de Paul à Louise de Marillac révèle qu'à partir de cette date, le langage change. Les termes utilisés ne sont plus « *ma fille* », mais « *Mademoiselle* ». Vincent s'adresse, non plus à sa dirigée, mais à sa collaboratrice. Louise devient la Visitatrice des Confréries de la Charité.

### Visiteuse des Confréries de la Charité

Lorsque Vincent de Paul choisit Louise comme collaboratrice pour l'oeuvre des Confréries de la Charité, celle-ci est âgée de 38 ans. Petite femme nerveuse, rapide, Louise n'a jamais eu une très bonne santé. Cela ne va pas l'empêcher de voyager. Le plus souvent, c'est Monsieur Vincent qui l'envoie, ou lui transmet les appels des Dames de la Charité.

Les raisons de l'envoi sont multiples : encouragement pour les membres de la Confrérie, résolution des difficultés en de nombreux lieux, remise en route d'une Charité qui va mal comme à Villeneuve Saint Georges, aide à la mise en route d'une confrérie comme à Beauvais, Liancourt...

---

<sup>1</sup> Session internationale des assesseurs de la Famille vincentienne - juillet 2002

<sup>2</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - avril mai 1629 - Coste I, 72

<sup>3</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 6 mai 1629 - Coste I, 72-73

## Préparation de la visite

Toute visite demande une préparation, préparation matérielle, préparation spirituelle. Le plus souvent, les Confréries de la Charité ont été mises en route à la fin d'une Mission prêchée par Monsieur Vincent ou des Lazaristes. Le lieu est connu, les habitudes des villageois, du curé influencent parfois le fonctionnement de la confrérie. Louise aime recevoir de Monsieur Vincent ou de ses confrères les renseignements qui l'aideront dans ses démarches.

Avant tout départ, Louise participe à l'Eucharistie et confie sa visite au Seigneur de la Charité. La réception de son Seigneur dans la communion la fortifie. En décembre 1629, elle met par écrit ce qu'elle a ressenti avant son départ pour Asnières :

*« Je partis le mercredi des quatre-temps de Noël, pour aller à Asnières, appréhendant pour mes infirmités à faire le voyage, je me sentis fortifiée par la vue de l'obéissance qui me faisait y aller, et en la Sainte Communion de ce jour là, je me sentis pressée de faire un acte de foi. »<sup>4</sup>*

La mission qui lui a été confiée est vécue comme une démarche de foi. Elle est consciente d'être envoyée pour un bien qui la dépasse. Le 5 février suivant (1630), Louise de Marillac, au cours de l'Eucharistie, est amenée à approfondir davantage le sens de sa mission :

*« A la Sainte Communion, il me sembla que Notre-Seigneur me donnait pensée de le recevoir comme l'époux de mon âme, et même que ce m'était une manière d'épousailles. »<sup>5</sup>*

En ce jour anniversaire de son mariage avec Antoine Le Gras, époux choisi par la famille, Louise reçoit de Dieu « l'époux de son âme » et la communion au Corps du Christ vient sceller cette union qui l'invite à tout quitter pour suivre son Epoux. Elle poursuit dans son compte-rendu :

*« Et je me sentis plus fortement unie à Dieu en cette considération, qui me fut extraordinaire, et eus la pensée de quitter tout pour suivre mon Epoux, et de regarder dorénavant comme tel, et supporter les difficultés que je rencontrerais comme les recevant par la communauté de ses biens. »<sup>6</sup>*

Louise se sent appelée à vivre avec le Seigneur « une communauté de biens ». Comme lui, elle est maintenant vouée aux membres du Corps du Christ, comme lui, elle aura à supporter les difficultés de la vie. A cette lumière qui l'éblouit, elle peut relire l'Evangile de Mathieu : « *Ce qui vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait* ». Cette grâce du « mariage mystique », Louise la reçoit dans un acte de pauvreté, se voulant toute dépendante de Dieu dans « l'action missionnaire qu'elle entreprend. »<sup>7</sup>

Cette compréhension du sens de la Mission reçue sera approfondie par Louise tout au long des années. Elle s'efforcera de la partager avec toutes celles avec qui elle travaillera. Elle expliquera aux Filles de la Charité que toute mission reçue de Dieu est pour sa gloire et le bien des pauvres :

*« Elles se souviendront de regarder Dieu et sa gloire tout premièrement, puis l'intérêt des personnes avec lesquelles l'on agit, pour les mieux servir selon la disposition de leur esprit.[...] Et surtout il se faut bien garder de prendre part en son particulier aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer. »<sup>8</sup>*

Pour Louise de Marillac, toute Mission près des membres souffrants du Christ n'est pas « une affaire personnelle ». Cette Mission est à vivre ensemble, en Eglise. Demander conseil, faire vérifier ce qui est dit, ce qui est fait, est pour Louise de Marillac une nécessité. La Mission ne lui appartient pas.

## Le voyage

Louise de Marillac utilise pour ses voyages les habituels moyens de locomotion. Les petites distances sont, le plus souvent, parcourues à pied (au XVII<sup>ème</sup> siècle, 10 ou 15 kilomètres ne font pas peur) ou à cheval. Pour les plus longs voyages, c'est le coche, voiture peu confortable, avec les arrêts

<sup>4</sup> Visite de la Confrérie d'Asnières - décembre 1629 - Ecrits spirituels 702

<sup>5</sup> Visite de la Confrérie de Saint Cloud - 5 février 1630 - Ecrits spirituels 702

<sup>6</sup> Visite de la Confrérie de Saint Cloud - 5 février 1630 - Ecrits spirituels 702

<sup>7</sup> Visite de la Confrérie de Saint Cloud - 5 février 1630 - Ecrits spirituels 702

<sup>8</sup> Instructions pour les Sœurs envoyées à Montreuil sur Mer- juin 1647 - Ecrits spirituels 763

dans les relais de poste (lieu où les chevaux se reposent). Dans ces auberges, Louise découvre la promiscuité. Elle constate aussi le prix assez élevé de repas. Son expérience lui servira pour conseiller les Filles de la Charité lors de leurs voyages :

*« Elles prieront l'hôtesse de leur donner quelque petite chambre pour coucher en leur particulier. ... Et comme pour l'ordinaire le pain est cher aux hôtelleries, elles feront bien d'en acheter un grand, chez les boulangers, pour en avoir suffisamment. »<sup>9</sup>*

Tout au long du voyage, Louise de Marillac a l'habitude lorsqu'elle aperçoit le clocher d'une église d'envoyer son bon ange saluer le Maître en son Tabernacle. Les Sœurs ont retenu sa toute simple prière :

*« O mon cher ange, allez, je vous en conjure, où mon Jésus repose. Dites à ce divin Sauveur que je l'adore, que je l'aime de tout mon coeur. Invitez cet adorable prisonnier d'amour à venir dans mon coeur, à y fixer son séjour. Ce coeur est trop petit pour loger si grand roi, mais je veux l'agrandir par l'amour et la foi. »*

Comme tout un chacun, le voyage de Louise comporte des temps de lecture, d'échange avec les voisins, et des temps où le sommeil prend le dessus.

### **La visite**

Arrivée sur les lieux, Louise doit se trouver un logement. Il semble qu'elle veuille garder toute liberté en ne descendant que rarement chez la présidente ou un des membres de la Confrérie. Elle va à l'hôtellerie comme à Neufville ou à Pont Saint Maxence, ou chez un particulier, chez Monsieur Ricard à Beauvais, chez Monsieur Caille, le boulanger de Verneuil.

La visite comporte deux temps qui se complètent : Louise prend le temps et les moyens de découvrir la vie et le fonctionnement de la Confrérie et s'efforcera de lui insuffler un nouveau dynamisme. C'est au travers des rencontres avec les membres de la Confrérie, et des visites faites chez les pauvres que Louise va percevoir ce qui est vécu et comment cela est vécu. Son esprit d'observation et son sens du discernement la servent beaucoup. Sa compétence en de nombreux domaines lui permettront d'apporter des réponses précises.

Toutes ces femmes, engagées dans la Confrérie de la Charité dans leur village, sont pleines de bonne volonté, mais assez vite apparaissent des difficultés de relation entre elles, des perceptions différentes sur la manière de servir les pauvres, des interrogations sur ceux qui doivent être accueillis par la Confrérie. Louise de Marillac les écoute avec beaucoup d'attention et les conseille. Les comptes rendus de ses visites sont très explicites.

### **Les difficultés relationnelles**

Elles sont fréquentes et concernent en priorité ceux ou celles qui ont des responsabilités dans la Confrérie.

*« Il paraît assez de cordialité entre les Sœurs. Quelques-unes quelquefois murmurent de la conduite des officières. »<sup>10</sup>*

Parmi les membres du Bureau de la Confrérie, se trouve la *Trésorière* chargée de l'économat. Elle donne chaque jour à celle qui prépare le repas, l'argent nécessaire pour acheter la nourriture. A Verneuil, existe une difficulté de relation avec cette trésorière, jugée trop autoritaire :

*« Elles se plaignent que la Trésorière est difficile et n'acquiesce pas facilement aux avis des autres. »<sup>11</sup>*

A Sannois, la Trésorière, pleine de bonne volonté, veut tout faire par elle-même. Résultat, les autres femmes de la Confrérie ne se sentent plus concernées.

*« Les Sœurs de la Charité se sont un peu refroidies en l'exercice, et ont souvent laissé la visite des malades à leur jour, à cause que la Trésorière est de si bonne volonté, qu'elle fait cuire pour celles qui sont en jour. »<sup>12</sup>*

---

<sup>9</sup> Pratiques pour les Sœurs sur les chemins - Ecrits spirituels 727

<sup>10</sup> Visite de la Confrérie de Verneuil - Ecrits spirituels 716

<sup>11</sup> Visite de la Confrérie de Verneuil - Ecrits spirituels 716

<sup>12</sup> Visite de la Confrérie de Sannois - Ecrits spirituels 703

Il faudra beaucoup de doigté à Louise de Marillac pour faire comprendre aux Trésorières leur rôle, et trouver l'équilibre entre trop de rigidité ou trop de bonne volonté. L'action des unes ne doit pas devenir une gêne pour l'action des autres . Il faut savoir s'effacer pour laisser les autres agir.

Vincent de Paul a prévu le choix d'un *Procureur* en chaque Confrérie. Les règlements précisent son rôle :Le devoir du procureur sera de gérer et négocier les affaires concernant le fonds du temporel de la confrérie, par l'avis et direction du sieur curé, de la prieure, de la trésorière et de l'autre assistante, de proposer, à chaque assemblée qui se tiendra à cet effet, l'état des affaires qu'il maniera chaque Confrérie. »<sup>13</sup> L'action du *Procureur* est parfois contestée, mais les femmes n'osent rien dire à cet homme chargé de la gestion des biens de l'Association.

*« A Franconville, le Procureur de la charité a prêté de l'argent à 25 personnes, sous gages, et semblait être encore en disposition d'en prêter aux occasions ; les officières ne l'osent dédire, à cause qu'il est fort absolu. »*

Louise comprend les difficultés de relation, mais reconnaît la nécessité d'avoir quelqu'un qui sache gérer. Elle aimerait qu'en tout lieu, la relation avec le procureur soit comme à Bulles où, note-t-elle dans son compte-rendu

*« Le procureur gouverne presque tout avec beaucoup de charité, et y est fort entendu et affectionné. »*<sup>14</sup>

. Comment amener les uns et les autres à travailler ensemble ? Pour Louise, il faut savoir passer par dessus les divergences personnelles lorsque le bien des pauvres est en cause.

Les difficultés relationnelles sont parfois liées aux querelles entretenues dans les villages entre les habitants. Comment arriver à les dépasser. Au village de la Neufville, Louise de Marillac a remarqué l'action très bénéfique de la présidente de la Confrérie

*« Il y a souvent de petites inimitiés entre les Sœurs, qui les troublent en leur exercice, y en ayant qui ne veulent être accompagnées de celles contre qui elles ont eu querelle ; mais la Supérieure y remédie quelquefois. »*<sup>15</sup>

C'est une joie pour Louise de constater qu'à Pont Saint Maxence, l'exercice de la Charité est bénéfique non seulement pour les malades, mais aussi pour tout le village.

*« Elles sont entre elles fort cordiales et affectionnées à l'exercice de la charité, et même leurs maris les y excitent ; et ont remarqué les dites Sœurs, que depuis cet établissement le peuple en est meilleur. »*<sup>16</sup>

Louise de Marillac aimera relire avec tous les membres de la Confrérie le passage du règlement concernant les relations mutuelles, passage qu'elle n'hésitera pas à commenter :

*« Elles s'entrechériront entre elles comme des Sœurs que Notre-Seigneur a unies ensemble par le lien de son amour. »*<sup>17</sup>

### ***Le service des pauvres***

Louise de Marillac se montre très attentive à la manière dont les Dames accomplissent leur service près des malades. Dans ses comptes-rendus, elle note les moindres détails. A Bulles, elle remarque l'exactitude dans les visites :

*« Les pauvres malades de Bulles sont visités trois fois le jour, on leur porte l'ordinaire cuit, mais non pas également, à cause que chaque sœur veut prendre chez elle ce que bon lui semble, pour contenter les malades. »*<sup>18</sup>

A Verneuil, il lui semble que les malades sont visités tardivement :

*« Les pauvres sont tous les jours servis selon que le règlement l'ordonne : mais on ne leur porte l'ordinaire que sur les onze heures. »*<sup>19</sup>

<sup>13</sup> Règlement de la Confrérie de Châtillon - Coste XIII, 426

<sup>14</sup> Visite de la Confrérie de Bulles - Ecris spirituels 720

<sup>15</sup> Visite de la Confrérie de La Neufville - Ecris spirituels 720

<sup>16</sup> Visite de la Confrérie de Pont Saint Maxence - Ecris spirituels s 719

<sup>17</sup> Projet de règlement - Ecris spirituels 723

<sup>18</sup> Visite de la Confrérie de Bulles - Ecris spirituels s 720

<sup>19</sup> Visite de la Confrérie de Verneuil - Ecris spirituels 718

A Pont Saint Maxence, la visite a été interrompue durant le temps de l'épidémie, ce qui arrive le plus souvent par mesure de prudence. Louise souhaiterait que les Dames soient plus matinales et un peu plus généreuses dans ce qu'elles apportent :

*« A Pont-Sainte-Maxence, les Sœurs de la Charité visitent les malades soigneusement hors le temps de contagion ... Quand les Sœurs visitent, elles portent l'ordinaire tout cuit, mais ce n'est qu'à midi et laissent peu de bouillon. »<sup>20</sup>*

La manière de servir les pauvres est parfois source de tiraillement entre les membres. Le tout premier règlement, celui de Châtillon, qui a servi de modèle pour les règlements des confréries établies par la suite, est très explicite :

*« Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le dîner, le portera aux malades, en les abordant les saluera gaiement et charitablement, accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole et une cuillère et du pain, fera laver les mains aux malades et dira le Benedicite, trempera le potage dans une écuelle et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette, puis conviera le malade charitablement à manger, pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère, le tout avec amour, comme si elle avait affaire à son fils ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait aux pauvres. »<sup>21</sup>*

Mais les lieux, les circonstances, peuvent amener des modifications à ce programme si précis.

*« Beaucoup des Sœurs font la dépense leur jour à leur fantaisie, sans avoir égard au règlement. »<sup>22</sup>*

A Sannois, la Supérieure de la Confrérie, en accord avec la trésorière simplifie le service. Elle se contente de donner de l'argent aux malades<sup>23</sup>. A Franconville, Louise remarque qu'il est rarement donné de la viande aux malades. La même situation existe à Conflans.

*« Il a été donné de l'argent aux malades, avec l'avis de Monsieur le Curé. Elles faisaient souvent passer les malades de viande »<sup>24</sup>*

Sans porter de jugement sur toutes ces pratiques qui nuisent au bien être du malade, Louise de Marillac invite les Dames de la Charité à relire le règlement de leur Confrérie et à appliquer les directives données.

### ***La prise en charge des pauvres***

Revient souvent aux oreilles de la Visiteuse cette question : « Qui devenons-nous prendre en charge ? Qui sont les vraiment pauvres ? Que faire lorsque les malades qui demandent à profiter des soins de la Confrérie ont du bien ? » Question toujours actuelle. Louise de Marillac se montre très attentive aux multiples interrogations des Dames de la Charité.

A Sannois, les Dames s'interrogent sur le bien-fondé de la Confrérie dans ce village. .

*« Elles sont en peine pour la réception des malades, et disent qu'il ne fallait point de charité à Sannois pour n'y admettre que ceux qui n'ont rien du tout, à cause qu'il y en a très peu, ou point de cette sorte.. »<sup>25</sup>*

Il est soumis à l'appréciation de Louise un cas qui a dû se présenter en d'autres lieux :

*« Il s'est trouvé une femme malade qui avait du bien, qu'elle avait tout donné avant ou durant sa maladie, à quelques-uns de ses parents, sans le su des Sœurs de la Charité, et ne savent si en tel cas, elles devaient assister telles personnes, à cause que cette donation pouvait être faite à dessein. »<sup>26</sup>*

A La Neuville, c'est la population qui réagit devant le peu de rapidité des Dames à faire admettre les pauvres au soin de la Confrérie.

---

<sup>20</sup> Visite de la Confrérie de Pont Saint Maxence - Ecris spirituels s 719

<sup>21</sup> Règlement de la Confrérie de Châtillon - Coste XIII, 427-428

<sup>22</sup> Visite de la Confrérie de Franconville - Ecris spirituels 703

<sup>23</sup> Visite de la Confrérie de Sannois - Ecris spirituels 703

<sup>24</sup> Visite de la Confrérie de Franconville - Ecris spirituels 703

<sup>25</sup> Visite de la Charité de Sannois - Ecris spirituels 718

<sup>26</sup> Visite de la Confrérie de la Neuville - Ecris spirituels 720

*« A la Neuville, les paysans murmurent de ce qu'on ne reçoit pas assez promptement les malades, et les officières sont empêchées de ce qu'elles doivent faire, quand il en survient quelqu'un qui a du bien qui est si engagé qu'ils ne le sauraient vendre. »<sup>27</sup>*

A Gournay, les habitants surveillent l'utilisation de leurs aumônes.

*« Le peuple murmure de ce qu'on fait dire des Messes des deniers des aumônes. »<sup>28</sup>*

Devant toutes ces questions, Louise de Marillac invite les membres des Confréries à s'assembler pour réfléchir ensemble. L'échange va étudier les différents biens. Louise de Marillac apparaît très compétente sur le plan juridique, utilisant des termes précis. Elle distingue les biens meubles pouvant au besoin être vendus (vêtements superflus, vaisselle d'étain, etc..) et la terre et la maison. Là encore, une distinction est faite entre la terre dont le malade ne peut *« s'en aider »*, c'est-à-dire une terre dont il ne peut tirer aucun avantage, soit qu'elle ne rapporte pas soit qu'elle ait été hypothéquée et *« l'arpent franc et quitte »* c'est-à-dire une terre qui n'est grevée d'aucunes charges ou hypothèques et par conséquent qui est source de rapport pour son propriétaire.<sup>29</sup>

*« La résolution a été que si les pauvres malades avaient quelques meubles ou habits superflus, comme vaisselle d'étain, autres choses semblables, vin ou peu de blé, et même une cuisson de pain, que le tout sera vendu avant de pouvoir être assisté, et que quand bien le malade aurait quelque quartier de terre ne pouvant s'en aider, qu'il sera bien admis aux soins de la dite charité, ce qu'il ne pourra pas en ayant un arpent franc et quitte. »<sup>30</sup>*

Une autre question importante concerne les dons ou les legs faits par les malades durant leur vie ou après leur mort.

*« Elles ont aussi demandé si, quelques malades ayant un peu de bien, lequel elles voudraient donner à la charité en cas de mort, ou guérissant, rendre ce qu'elles auraient dépensé, elles les pourraient assister ? »*

Louise apporte, là encore, une réponse très précise. Le service entrepris au sein des Confréries de la Charité est un service gratuit, *« sans aucune vue de rétribution »*. Les Dames bénévoles ne sont pas *« gagées »*, salariées.

Pour les legs, il faut agir avec beaucoup de prudence. Le malade ne doit pas y être incité par les membres de la Confrérie, sa démarche doit être totalement libre. Les conditions pour accepter le legs sont nettes : le malade ne doit pas avoir de dettes, il ne doit pas avoir d'héritiers. Dans son compte-rendu, Louise note la réponse qu'elle a donné aux Dames de la Charité :

*« Leur a été répondu que [...] si il arrivait que, ayant assisté un malade, lequel à la mort voudrait donner ce qu'il aurait sans y avoir été invité par les Sœurs, elles le pourraient accepter, pourvu que le dit malade ne doive rien et n'ait pas de pauvres héritiers. »<sup>31</sup>*

### ***La vie spirituelle***

Louise ne termine pas sa visite sans un regard sur la vie spirituelle du groupe. Je crois qu'elle doit poser quelques questions, car les femmes de la Confrérie ne semblent pas en parler spontanément. Lors de la visite à Herblay, Louise constate que les Sœurs de la Charité sont encore dans leur première ferveur. Mais à Sannois, l'élan s'est un peu refroidi .

*« Les dites Sœurs, du moins la plupart, laissent la Sainte Communion des mois, et ont besoin d'être excitées par quelque prédication... »<sup>32</sup>*

Partout Louise note avec satisfaction le souci de toutes ces Dames d'accompagner les malades au moment de la mort, procurant la venue du prêtre.

---

<sup>27</sup> Visite de la Confrérie de la Neuville - Ecrits spirituels 720

<sup>28</sup> Visite de la Confrérie de Gournay - Ecrits spirituels 719

<sup>29</sup> Dictionnaire de Droit et de pratique - Claude Joseph Ferrière - 3<sup>ème</sup> édition 1778 - Tome 1, page 68 pour *« aider »* et page 621 pour *« franc et quitte »*.

<sup>30</sup> Visite de la Confrérie de Gournay - Ecrits spirituels 725

<sup>31</sup> Visite de la Confrérie de Gournay - Ecrits spirituels 725

<sup>32</sup> Visite de la Confrérie de Sannois - Ecrits spirituels 703

## Résultats de la visite

Il est peut-être difficile de parler de résultats de la visite. Mais Louise de Marillac note l'engagement pris par les Dames en de nombreux lieux d'être plus fidèles au règlement, plus attentives à l'exactitude dans le service.

*« A Conflans, la plupart sont fort affectionnées, et ont toutes promis d'observer le règlement »*<sup>33</sup>

Ce que ne note pas Louise de Marillac, c'est l'enthousiasme qu'elle a suscité parmi les habitants. Plus tard, elle rappellera quelques souvenirs devant les Filles de la Charité et l'une d'elle raconte :

*« Une fois elle fut à un village où toutes les femmes étaient si consolées de l'entendre qu'elles en firent le rapport à leurs maris lesquels voulaient y aller ; on leur dit que les hommes n'y allaient pas. Ils furent se cacher sous le lit et de tous côtés de la chambre, et après ils demandaient si elle ne confessait point. »*<sup>34</sup>

Au moment du départ, la foule est là nombreuse pour lui dire au revoir. Les enfants se bousculent en riant. La même Sœur poursuit son récit :

*« Et au retour de ce pays là, tout le monde et les enfants accouraient après elle dont un tomba sous la roue d'une charrette ; mais elle éleva son esprit à Dieu pour le prier pour cet enfant lequel ne fut point blessé et elle en rendit grâces à Dieu. »*<sup>35</sup>

La venue de Visiteuse, de l'Animatrice, sera désirée en de nombreuses Confréries. Monsieur Vincent transmet souvent les appels :

*« Mademoiselle Tranchot vous désire fort à Villeneuve-Saint-Georges où la Charité va mal, et moi je pense que Notre-Seigneur vous réserve le succès de ce bon œuvre. [...] »*<sup>36</sup>

Quelques mois plus tard, arrive une nouvelle invitation :

*« C'est pour travailler à la Charité de Champigny, qui requiert bien votre présence. »*<sup>37</sup>

Etant à Villeneuve Saint Georges, Louise reçoit un petit billet :

*« Informez-vous, je vous en supplie, comme va la Charité de Crosnes . C'est un petit village éloigné de Villeneuve comme de la porte Saint-Victor à Notre-Dame ou environ. Si vous aviez une monture pour y aller, vous n'y perdriez pas le temps. »*<sup>38</sup>

## Qualités de l'animatrice

On peut se demander ce qui a pu provoquer un tel enthousiasme chez les Dames de la Charité. Elles ont certainement découvert chez Louise de Marillac des qualités qui leur ont fait comprendre l'importance de leur propre engagement.

### Une écoute attentive

Son écoute attentive leur a permis d'exprimer leurs difficultés, leurs interrogations. Tout au long de ses rencontres avec les dames de la Charité, Louise a découvert combien l'écoute nécessite un grand oubli de soi. Elle a appris à faire taire en elle-même le souci de son fils (souci qui revient souvent dans ses lettres à Vincent de Paul). Il lui fallait être totalement disponible pour conserver une attention soutenue à ce qui lui était dit. Ces femmes ont compris que Louise de Marillac prenait en compte tout ce qu'elles exprimaient, qu'elle cherchait à bien saisir le fonds de leur pensée. Cette écoute leur a permis de prendre confiance en elles-mêmes, car elles se sont senties reconnues dans ce qu'elles faisaient. La simplicité avec laquelle Louise écoutait tout ce qui lui était dit, offrait à ses interlocuteurs un vrai réconfort et les aidait à trouver des solutions à leurs problèmes ou difficultés.

---

<sup>33</sup> Visite de la Confrérie de Conflans - Ecrits spirituels 704

<sup>34</sup> Témoignage de Barbe Bailly - Documents de la Compagnie 923

<sup>35</sup> Témoignage de Barbe Bailly - Documents de la Compagnie 923

<sup>36</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 12 octobre 1631 - Coste I, 130

<sup>37</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - juin 1632 - Coste I, 159

<sup>38</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 10 juillet 1632 - Coste I, 162

## **Un respect envers tous**

Les Dames de la Charité ont été frappé par son respect pour chacune. Elles n'ont jamais perçu chez Louise des jugements sévères sur leurs attitudes, leurs comportements. Elle savait faire remarquer ce qui n'allait pas bien, mais avec une telle politesse, un tel amour pour le pauvre, que ses paroles étaient bien accueillies. Il semble que Louise de Marillac a su, au delà des apparences, découvrir et mettre en valeur les possibilités de chacun des membres de la Confrérie qu'elle visitait.

## **Une large compétence**

La compétence de Louise de Marillac, en de nombreux domaines, a facilité ses conseils, ses décisions. Ce savoir-faire, Louise l'a acquis au cours des années, se renseignant auprès de personnes spécialisées dans le domaine juridique ou financier, observant la manière d'agir des médecins, et aussi en lisant. Louise était consciente qu'il faut savoir et se tenir à jour pour enseigner les autres.

## **Les écueils à éviter**

Si Louise de Marillac possède de nombreuses qualités, si elle a su dynamiser les Dames de la Charité, elle a été confronté à quelques écueils personnels. La nombreuse correspondance avec Vincent de Paul permet de les découvrir.

### ***L'activisme***

L'un des premiers écueils qui guettaient Louise est très fréquent chez ceux qui s'engagent à fond dans une mission enthousiasmante. Le risque est de vouloir en faire trop ! Vincent de Paul la prévient :

*« Béni soit Dieu de ce que vous vous portez mieux et du goût que vous prenez à travailler au salut des âmes ! Mais je crains bien que vous n'en fassiez trop ... Prenez-y garde, je vous supplie, Mademoiselle. Notre-Seigneur veut que nous le servions avec jugement; et le contraire s'appelle zèle indiscret. »*<sup>39</sup>

Louise n'a sans doute pas compris l'avertissement. Etant à Beauvais, elle reçoit une lettre beaucoup plus explicite

*« Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en bonne santé ! Oh ! ayez bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas faire trop. C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire ; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu. »*<sup>40</sup>

Conseil de grande sagesse, que le tempérament actif de Louise a du mal à intégrer !

### ***Le découragement face aux échecs***

Un autre écueil a été le découragement face aux difficultés et aux échecs. Car si l'accueil est chaleureux en de nombreux villages, il existe des lieux où sa présence n'est pas désirée. A Villepreux, le curé n'accepte pas qu'une femme vienne, dans sa paroisse, parler à ses paroissiennes. Vincent la conseille et l'aide à accepter ce rejet :

*« Il est fort difficile, Mademoiselle, de faire quelque bien sans contrariété ; et pource que nous devons, autant qu'il nous est possible, soulager la peine d'autrui. Je pense que vous feriez un acte agréable à Dieu de voir Monsieur le curé, de lui faire vos excuses de ce que, sans son avis, vous avez parlé aux sœurs de la Charité et aux filles, que vous en pensiez faire à Villepreux tout simplement comme à Saint-Cloud et ailleurs, et que cela vous apprendra votre devoir une autre fois, et, s'il ne le trouve pas bon, que vous en demeuriez là. Et mon avis est que vous le fassiez. Notre-Seigneur retirera peut-être plus de gloire de votre soumission que de tout le bien que vous pourriez faire.*

*Un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres, et un acte de vertu d'acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui. »*<sup>41</sup>

<sup>39</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - mai 1630 - Coste I, 84

<sup>40</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 7 décembre 1630 - Coste I, 96

<sup>41</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - avril 1630 - Coste I, 81

### ***Le trouble face aux louanges***

S'il est difficile d'accepter le rejet, Louise reconnaît aussi qu'il ne lui est pas aisé de garder une attitude équilibrée face aux multiples louanges qu'elle reçoit. Elle a confié ses inquiétudes à Vincent de Paul qui lui répond :

*« Soyez-en cependant en repos et unissez votre esprit aux moqueries, aux mépris et au mauvais traitement que le Fils de Dieu a soufferts, lorsque vous serez honorée et estimée. Certes, Mademoiselle, un esprit vraiment humble s'humilie autant dans les honneurs que dans les mépris et fait comme la mouche à miel qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose. »*<sup>42</sup>

C'est en accueillant la Parole de Dieu, l'Amour du Christ reçu plus particulièrement dans l'Eucharistie que Louise a trouvé cette énergie lui permettant de s'engager dans l'animation des Confréries. Elle a réalisé dans sa vie ce que Vincent de Paul dira plus tard à l'un de ses confrères nommé Supérieur du grand Séminaire d'Agde :

*« Une chose importante, à laquelle vous devez vous appliquer soigneusement, est d'avoir grande communication avec Notre-Seigneur dans l'oraison ; c'est là le réservoir où vous trouverez les instructions qui vous seront nécessaires pour vous acquitter de l'emploi que vous allez avoir. Quand vous aurez quelque doute, recourez à Dieu et dites-lui : « Seigneur, qui êtes le Père des lumières, enseignez-moi ce qu'il faut que je fasse en cette rencontre. »*<sup>43</sup>

Louise de Marillac, animatrice des Confréries, a voulu et a su aider chacune des femmes investies dans cette oeuvre de Charité à comprendre leur vocation dans l'Eglise et le monde et à l'accomplir. Ensemble, elles ont vécu l'aventure d'une foi engagée au service des pauvres.

---

<sup>42</sup> Monsieur Vincent à Louise de Marillac - 22 octobre 1630 - Coste I, 98

<sup>43</sup> Monsieur Vincent à Antoine Durand - 1656 - XI, 344